

Banque Nuger



Rapport annuel
2017

Banque Nuger

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 11.444.581 €
R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 463
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 937

Siège Social - 5 place Michel de l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

téléphone : 04 73 42 73 42
télécopie : 04 73 42 73 15
www.banque-nuger.fr

3 mai 2018
Assemblée Générale Ordinaire

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	M. Gérard MANZANARES
Vice-Président	Mme Béatrice LELIEVRE
Membres	CREDIT DU NORD représenté par M. Jean-Denis PARAIRE Mme Laurence LASFONT M. Philippe LE BOURDONNEC

DIRECTOIRE

Président	M. Christian BONHOMME
Membres	M. Nicolas NUGER M. Jean Michel CHENIN

COMITE DE DIRECTION

Président	M. Christian BONHOMME M. Jean Michel CHENIN M. Eric DULON M. Sébastien FAURE Mme Alexandra MONTAURIER M. Nicolas NUGER M. Laurent PICHEYRE M. Bernard SAUVAGNAT M. Patrice BEZAULT Mme Emmanuelle TRES Mme Emilie LARRIEU Mme Nathalie VOUZELAUD M. Yves MOREAU
-----------	---

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire titulaire	DELOITTE & ASSOCIES 185 Avenue Charles-de-Gaulle 92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex
2 ^{ème} Commissaire titulaire	ERNST & YOUNG et Autres Tour First TSA 14444 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex
Commissaire suppléant	B.E.A.S. 7-9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex
2 ^{ème} Commissaire suppléant	PICARLE & ASSOCIES Tour First TSA 14444 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex

• Rapport du Directoire	5
• Rapport du Conseil de Surveillance	12
• Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	13
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	21
• Procédures de contrôles internes et de gestion des risques	23
• Comptes Annuels Bilan, Compte de Résultats	33
• Résultats financiers de la Société au cours des 5 dernières années	37
• Annexe aux comptes individuels	39
• Résolutions de l'Assemblée Générale	77

Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 2017

L'année 2017 a été marquée par des chiffres économiques meilleurs qu'attendus.

Le cycle de reprise américain, en progression ininterrompue depuis 2009, a continué cette année avec un PIB de +2,3% entre le T3 2016 et le T3 2017 et une inflation modérée de 1,7% malgré trois augmentations des taux directeurs. La dynamique de croissance robuste s'est maintenue en Chine et les autres pays émergents sont restés sur leur trajectoire d'amélioration initiée en 2016 nonobstant certaines tensions géopolitiques.

En zone euro, les risques pour l'intégrité des institutions européennes ont fortement diminué à l'issue des élections présidentielles françaises. Le PIB a ainsi progressé de 2,6% entre le 3^{ème} trimestre 2016 et le 3^{ème} trimestre 2017. La crise politique en Catalogne et le résultat indécis des élections allemandes n'ont pas été perçus comme générant des risques systémiques importants.

Au plan national, le PIB enregistre une croissance de 2,0%. Ce rythme de croissance, qui n'avait pas été constaté depuis 2011, s'est confirmé grâce à une dynamique de consommation soutenue.

La BCE, confrontée à l'appréciation récente de l'euro, a annoncé un retrait graduel de sa politique d'achats d'actifs et la fin de son programme en octobre 2018 avec des taux directeurs stables sur l'ensemble de l'année.

Dans cet environnement, la Banque Nuger affiche des résultats commerciaux solides et des résultats financiers en retrait, en rappelant la fermeture de l'agence d'Aurillac au S1 2017, avec notamment des impacts sur les marchés des particuliers et des professionnels.

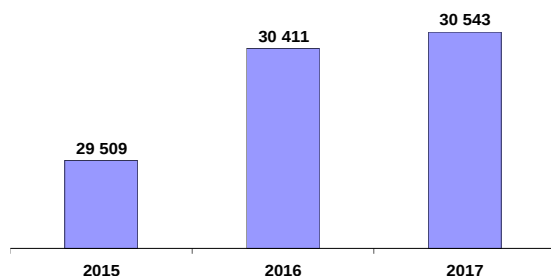
Le PNB est en recul de 5,6% à 39,05 M€ contre 41,36 M€ au 31.12.2016. Retraité de la variation de la provision sur l'épargne logement, il est en baisse de 4,1%. Les charges d'exploitation sont stables ; les frais généraux sont en progression de +11,3% en raison des charges liées au réglementaire et aux dépenses de transformation du Groupe. Le coût du risque de l'exercice ressort à 3,12 M€, très voisin du niveau 2016 (-1,0%). Le résultat net se monte à 5,95 M€ contre 7,17 M€ pour l'année 2016.

Activité Commerciale

- La conquête du particulier est en baisse de 9,8%, la production de prêts immobiliers, boostée par le rachat de prêts à la concurrence, atteint un niveau historique et progresse de 23,0% pour atteindre 95 M€ ; celle des prêts personnels se contracte de -0,5%. L'épargne financière (OPCVM, Assurance vie) a également favorablement évolué de 8,7%.
- Sur le marché du professionnel la conquête est en recul de -7,4% en restant néanmoins sélective. La production de crédits d'investissement et de crédits CMT reste globalement bien orientée. Par contre les créances commerciales et le crédit bail connaissent, respectivement, un repli de -27,1% et -20,3%.
- Le marché de l'entreprise connaît une conquête en repli avec une sélection marquée des entrées en relations. La production de crédit et de crédit bail est en baisse par rapport à 2016 quand celle des crédits moyen terme s'accroît de 17,9%.

MARCHE DES PARTICULIERS

FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS



La conquête de nouveaux clients particuliers, en retrait de -9,8% vs 2016, s'est portée vers nos segments cœurs de cible, soutenue par le rachat de prêts immobiliers à la concurrence.

La croissance du fonds de commerce progresse de 0,4% sur l'année. Au 31/12/2017, il dépasse les 30.500 personnes avec un fond de commerce Particuliers Premium en hausse de +2,9%.

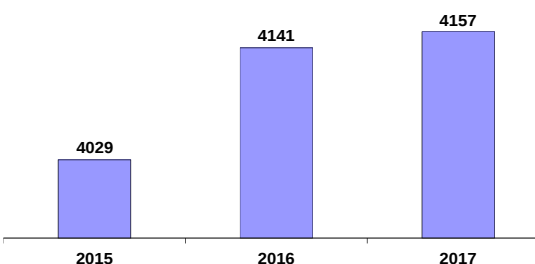
MARCHE DES PROFESSIONNELS

L'année 2017 est marquée par une baisse du nombre d'entrées en relation de -7,4%, en précisant que la conquête a été orientée vers nos cibles prioritaires :

53% sont des entreprises créées depuis plus de 2 ans, 14% sont qualifiées Premium et près de 21% sont des professions libérales.

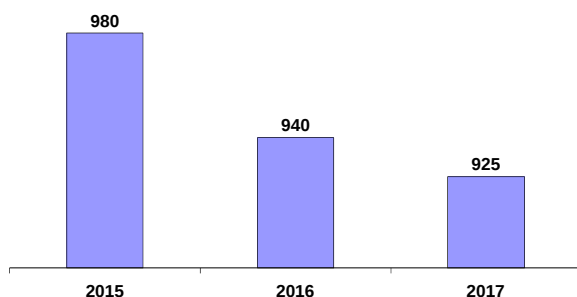
La croissance du fonds de commerce enregistre une progression de 0,4%

FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS



MARCHE DES ENTREPRISES

FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES



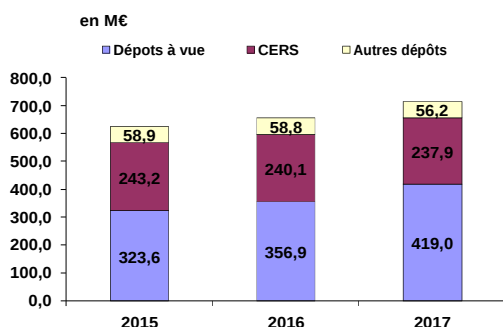
Les entrées en relations sont en légère baisse.

Le fonds de commerce (entreprises actives) diminue de -1,6%, pour autant le nombre de clients avec un C.A. supérieur à 7,5 M€ ayant la Banque Nuger en banque principale est en progression de 12,9% ; plus du tiers de nos clients Entreprises sont suivis en relation principale.

BAROMETRE DE SATISFACTION

Les performances de la banque sont également mesurées par les baromètres de satisfaction internes. Au sein du groupe, la Banque Nuger reste pour la 3^{ème} année consécutive sur la 1^{ère} marche du podium sur les marchés du particulier et du professionnel, démontrant ainsi la qualité de ses prestations et des relations entretenues avec ses clients. Avec un classement homogène de nos agences, notre taux de loyauté est particulièrement élevé.

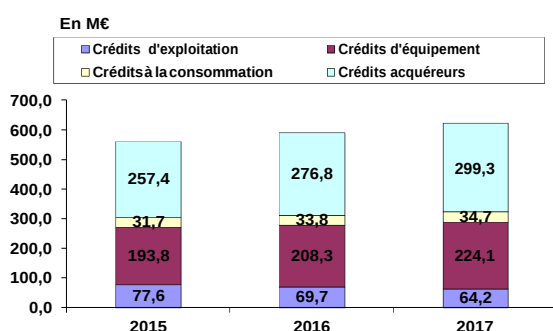
LES DEPOTS



Pour la 3^{ème} année consécutive, le volume des dépôts est en forte progression. Sur un an, il augmente de 8,7%.

Cette variation est imputable aux dépôts à vue qui s'apprécie de 17,4%. Les encours de CERS se replient de 0,9% (essentiellement sur les livrets -4,9%), impactés par les baisses de rémunération de ces différents produits.

LES CREDITS



Les encours de crédit s'accroissent de 5,7% à 630,2 M€ après +4,9% en 2016.

Sur le marché des entreprises et des professionnels, les encours de crédits d'équipement progressent de 7,6% tandis que les crédits d'exploitation diminuent de 7,9% (respectivement +15,8 M€ et - 5,5 M€).

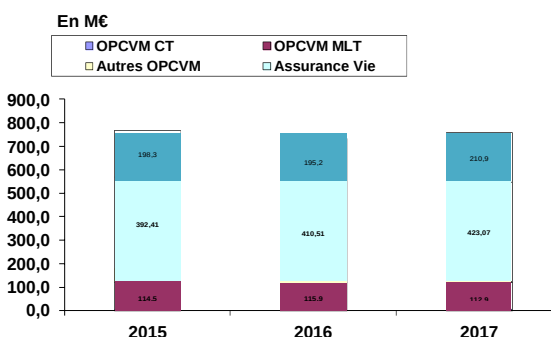
Les encours de crédits pour les particuliers sont bien orientés avec une hausse de 7,5% notamment portés par les crédits acquéreurs (+8,1%) et à la consommation (+2,8%).

CONSERVATION ET PRODUITS D'ASSURANCE

Le CAC 40 a connu des mouvements erratiques. Après être descendu à 4.766 pts en février, il atteint les 5.432 en mai puis chute à 5.056 lors de l'annonce de la crise en Catalogne avant de se reprendre jusqu'à 5.312,56 pts fin décembre. Sur l'année la progression est de 9,3%.

Les OPCVM Court Terme Groupe progressent de 1,2 M€ sur l'exercice. Les OPCVM Moyen Long Terme Groupe sont en baisse de 2,6%. L'excellent niveau de collecte effectuée en Assurance Vie permet d'afficher une augmentation des encours de 12,6 M€ soit +3,1%.

La conservation globale est hausse de 3,3% sur l'année à 758,3 M€.



RESSOURCES HUMAINES

A fin décembre, l'effectif bancaire est de 143,2 personnes contre 150,6 personnes à la fin de l'exercice précédent.

Hors recrutement des contrats à durée déterminée et des contrats en alternance, la Banque a intégré 13 nouveaux collaborateurs en contrats à durée indéterminée, principalement à vocation commerciale. Par ailleurs, 18 collaborateurs ne font plus partie de l'effectif à fin 2017, dont 4 départs en retraite. Il est à noter la fermeture du service contentieux depuis le 1^{er} septembre 2017 dont les activités à l'exception du pré contentieux, ont été transférées sur le service contentieux de la Banque Rhône Alpes.

Les actions de formation représentent un contingent de près de 7.000 heures (alternants compris). Outre les formations métiers, elles ont eu pour but différents aspects commerciaux (blanchiment, multirisques pro, je conseille mes clients premiums) ainsi que le prêt immobilier.

INVESTISSEMENTS

Sur le budget de 725 K€ alloué pour l'exercice, les investissements engagés au 31.12 s'élèvent à 521 K€. Ils concernent essentiellement la rénovation du Centre d'Affaire Clermont et des agences de République et Beaumont pour 103 K€ ainsi que le renouvellement du matériel de sécurité pour 97 K€ et l'acquisition ou renouvellement de DAB et matériels monétiques à hauteur de 230 K€.

EVOLUTIONS FINANCIERES

Les résultats de la banque sont établis selon les normes comptables françaises. L'exercice n'enregistre aucun changement de méthodes comptables.

en K€	déc.-16	déc.-17	VARIATION	%
Total Marges	24 041	21 468	-2 573	-10,7%
Commissions nettes	17 313	17 582	269	1,6%
dont commissions de services	11 132	11 271	139	1,2%
dont commissions financières	6 181	6 311	130	2,1%
P.N.B.	41 353	39 050	-2 303	-5,6%
Charges d'exploitation	-26 910	-26 905	6	0,0%
Reprises de provision	0	0		
	0	0		
R.B.E.	14 443	12 145	-2 298	-15,9%
Coût du risque (yc FRBG)	-3 146	-3 116	30	-1,0%
Résultat d'exploitation	11 297	9 029	-2 268	-20,1%
Gains/Pertes Actif Immob	0	0	0	
Produits exceptionnels	0	0	0	
Impôt sur les sociétés	-4 125	-3 081	1 044	-25,3%
Résultat net	7 172	5 948	-1 224	-17,1%

Le PNB de l'exercice 2017 est en repli 5,6% (-2,3 M€). Retraité sur les deux exercices de la variation de la provision PEL/CEL il ressort en baisse de 4,1%.

La marge d'intérêts nets retraitée de la provision PEL/CEL s'inscrit en repli de 8,3% malgré une forte collecte de dépôts bilanciaux et une bonne production de crédits. Elle pâtit des effets négatifs de l'environnement de taux bas et des forts volumes de renégociation des crédits immobiliers.

Les commissions nettes progressent de 1,6%.

Les commissions de services augmentent de 1,2% (+139 K€). Cette hausse englobe notamment la variation des commissions sur moyen de paiement reversées dans le cadre du Groupement de Fait pour un montant de 170 K€ ainsi les commissions perçues sur encours CERS auprès de la CDC qui progressent de 106 K€.

Les commissions financières sont en hausse de 2,1%, à noter la progression des commissions de gestion OPCVM (+141 K€) et les commissions de placements sur les contrats d'assurance vie (+170 K€) ; à contrario les commissions de placements sur titres sont en retrait de -160 k€.

Les frais généraux sont stables. Retraités de la reprise de provision sur les dotations aux amortissements liée à la fermeture de l'agence d'Aurillac (314 K€) et de la régularisation du calcul de la provision de la participation 2016 (108 K€) comptabilisée sur l'exercice 2017, ils seraient en progression de 0,7%.

Le RBE s'établit à 12,1 M€ contre 14,4 M€.

Le coût du risque est en baisse de 1,0% à 3,12 M€ vs 3,15 M€. Dans le détail, les provisions, y compris le provisionnement sur créances douteuses, augmentent de 14,2% à 3,2 M€ contre 2,8 M€ en 2016.

L'ensemble des créances douteuses et contentieuses présentes au bilan est provisionné à hauteur de 58,9% contre 55,5% en 2016. Les créances contentieuses sont, pour leur part, couvertes à 72,3% vs 69,9% un an plus tôt.

Le taux NPL (8%), en baisse par rapport à 2016, se situe à un niveau élevé.

Le coût du risque calculé selon les règles établies par la Direction Centrale des Risques du Groupe s'établit à 0,33% contre 0,31 % en 2016.

Après constatation de la charge d'impôt, le résultat net de l'exercice est en diminution de 17,1% pour s'établir à 5,95 M€ contre 7,17 M€.

Le coefficient d'exploitation, hors provision épargne logement, s'établit à 70,4% contre 65,3% en 2016.

Le return on equity – ROE – à capitaux normatifs (tier one 5,3%) s'établit à 15,7%

Suite aux modifications apportées à la L.M.E. (Loi de Modernisation Economique), est jointe en annexe à ce rapport une information sur les délais de paiement aux fournisseurs.

Dans un contexte difficile, la Banque NUGER a enregistré des performances commerciales et financières de bonnes tenues sans se départir d'un niveau très élevé de satisfaction apportée à la clientèle. Elle a également poursuivi son soutien à l'économie régionale confortant son modèle de banque de proximité. Le Directoire adresse ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs de la banque pour leur forte implication et la qualité de leur travail.

PERSPECTIVES

L'expansion mondiale se poursuivrait en 2018. Le commerce mondial ne donne aucun signe de faiblesse et resterait très dynamique.

En Europe, la croissance serait relativement homogène. Les investissements resteraient solides et les ménages continueraient d'abaisser leur épargne de précaution.

La Banque Centrale Européenne va poursuivre ses achats de titres publics mais a annoncé un retrait progressif. Dans ce contexte, les taux d'intérêt resteraient très bas dans la zone euro comparativement aux États-Unis.

Le paysage bancaire en France est en complète mutation. Les comportements des clients évoluent, la concurrence se renforce avec les fintechs et les néobanques. L'équilibre de l'équation économique, dans un contexte de taux structurellement bas, devient de plus en plus difficile.

Dans cet environnement, la Banque Nuger s'est donnée comme priorités :

- Maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients
- Poursuivre le développement de son fond de commerce en l'orientant vers des cibles prioritaires
- Développer sa production de crédit sur l'ensemble des marchés tout en veillant à la qualité de ses risques

Afin de continuer à figurer en bonne place dans le nouveau paysage bancaire, la Banque Nuger affiche ses ambitions :

- Être la Banque de ceux qui entreprennent : nourrir, accompagner et soutenir l'envie d'entreprendre pour donner vie aux projets de ses clients Entreprises, Professionnels ou Particuliers ;
- Être une Banque à la bonne distance : rester sur le terrain, proches de ses clients, à travers les écosystèmes agiles et digitalisés qui s'adaptent à notre époque, associant des agences transformées, des banquiers plus mobiles et des experts à distance, acteurs à part entière du dispositif ;
- Être une Banque fonctionnant en « circuits courts » : au cœur des territoires, son organisation régionalisée permet une rapidité de décision et d'action, et une agilité pour expérimenter et s'adapter.

Au regard des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce qui vise à mentionner, dans le rapport de gestion, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre d'une part, le directeur général ou l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10% d'une société et , d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, aucune convention ne répond à ces critères pour l'exercice.

Echéancier des dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres délais	Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Plus de 60 jours			
Montant au 31/12/2017	-0,4	-21,2	-	-0,5	-	-22,1
Montant au 31/12/2016	19,0	-	-	-	0,3	19,3

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celles-ci.

En 2017, le traitement des factures de la Banque Nuger en France a été en grande partie centralisé au sein de Société Générale European Business Services (SG EBS) du groupe Société Générale qui assure, pour le compte de la Banque Nuger, l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de la Banque Nuger.

Conformément aux procédures de contrôle interne de la Banque Nuger, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

La colonne "Autres délais" correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai d'environ 6 mois après la date de réception des travaux.

Délais de paiement des créances clients

Les échéanciers de paiement des clients, au titre des financements accordés ou des prestations de service facturées, sont fixés contractuellement. Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances). Le respect des dispositions contractuelles de paiement fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques de la banque, notamment au titre du risque de crédit, du risque structurel de taux et du risque de liquidité. Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la Note 7.2 des annexes aux comptes annuels ».

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

NEANT

DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	2014	2015	2016
Dividende total versé	20 012 551 ,10 €	22 864 416,96 €	6 606 925,68€
Dividende par action	64,70 €	73,92 €	21,36 €

Le Directoire a présenté son rapport sur la situation de la Banque Nuger et son activité au cours de l'année 2017.

Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

L'année 2017 a été marquée par des chiffres économiques nettement meilleurs qu'attendu.

Le cycle de reprise américain, en progression ininterrompue depuis 2009, a continué sa progression cette année avec un PIB de +2,3% entre le T3 2016 et le T3 2017 et une inflation modérée de 1,7% en dépit de trois augmentations des taux directeurs. La dynamique de croissance robuste s'est maintenue en Chine et les autres pays émergents sont restés sur leur trajectoire d'amélioration initiée en 2016, nonobstant certaines tensions géopolitiques.

En zone euro, les risques pour l'intégrité des institutions européennes ont fortement diminué à l'issue des élections présidentielles françaises. Le PIB a ainsi progressé de 2,6% entre le 3^{ème} trimestre 2016 et le 3^{ème} trimestre 2017. La crise politique en Catalogne, le résultat indécis des élections allemandes n'ont pas été perçus comme générant des risques systémiques importants.

Sur le plan national, le PIB enregistre une croissance de 1,7%. Ce rythme de croissance, qui n'avait pas été constaté depuis 2011, s'est confirmé grâce à une dynamique de consommation soutenue.

Dans cet environnement, la Banque Nuger affiche un PNB en repli de -4,1% après retraitement de la variation de la provision PEL/CEL.

Les charges sont stables à 26,9 M€, supportant les coûts de GTS/ITIM/SGEBS/BSC.

Le RBE de la Banque est en recul de 15,9%.

Le coût du risque est en repli de 1,0 % et s'établit à 3,12 M€ contre 3,15 M€.

Quant au résultat net de l'exercice, il ressort à 5,95 M€ contre 7,17 M€ en 2016.

Le conseil tient à saluer les collaborateurs de la Banque Nuger pour la réussite commerciale et financière de cette année 2017. Il tient également à les remercier d'avoir su maintenir l'excellence de la satisfaction de la clientèle.

Pour 2018, le secteur bancaire évolue toujours dans un environnement défavorable, marqué par le maintien des faibles taux d'intérêt, des exigences réglementaires renforcées et des charges liées à notre transformation.

Dans cet environnement, la Banque Nuger s'est donnée comme priorités :

- Maintenir un haut niveau de satisfaction de ses clients
- Poursuivre le développement de son fonds de commerce
- Développer sa production de crédits sur l'ensemble des marchés tout en veillant à la qualité de ses risques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de €1.723.040
572 028 041 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

BANQUE NUGER

Société Anonyme
5, place Michel de l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la Banque Nuger,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Nuger relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle entreprises pour certains secteurs sensibles à la conjoncture

Risque identifié

Les prêts et créances sur la clientèle entreprises sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la Banque Nuger à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Le caractère avéré d'un risque de crédit est apprécié au niveau individuel de chaque actif financier ou sur la base de portefeuilles homogènes d'instruments financiers s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement.

La Banque Nuger constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations sur les créances individuelles et sur les groupes d'actifs homogènes.

Les dépréciations individualisées et sur groupes d'actifs homogènes sur prêts et créances sur la clientèle s'élèvent respectivement à K€ 32 929 et K€ 2 410 au 31 décembre 2017, comme précisé dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

La direction des risques de la Banque Nuger a recours à son jugement dans la détermination des hypothèses et des paramètres utilisés pour calculer ces dépréciations. Les principales hypothèses prises en compte par la direction dans l'évaluation des dépréciations sont la probabilité de défaut pour les encours sains et la perte en cas de défaut pour les encours sains et douteux.

Compte tenu des activités exercées par la Banque Nuger, nous considérons que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle d'entreprises pour certains secteurs sensibles à la conjoncture, constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations conduit par la Banque Nuger. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction pour déterminer les hypothèses et les paramètres ayant servi de base à cette évaluation. Nos travaux ont consisté à examiner :

- le dispositif de détection des contreparties « entreprises » présentant une situation financière fragilisée ou en défaut ;
- les méthodologies de provisionnement utilisées sur des groupes d'actifs homogènes de secteurs sélectionnés ;
- les hypothèses retenues et les paramètres utilisés sur une sélection de dossiers individuels et sur des groupes d'actifs homogènes de secteurs sélectionnés ;
- la conformité des méthodes documentées sous-tendant les estimations retenues aux principes décrits dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités, la Banque Nuger est exposée à un risque de crédit sur la clientèle de détail qui regroupe les marchés des particuliers et des professionnels. Comme précisé dans la note 2.8 « Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur les encours douteux de ces marchés sont déterminées :

- selon une méthode statistique, pour les encours inférieurs à certains seuils opérationnels :
 - o pour les encours couverts par la méthode statistique, certains paramètres utilisés dans ce modèle reposent sur des estimations de la direction, notamment la durée retenue pour l'observation des historiques de recouvrement ;
- selon une analyse à dire d'expert, pour les encours les plus significatifs dépassant ces seuils :
 - o pour les encours dont les dépréciations sont déterminées à dire d'expert, la direction a eu recours à son jugement pour déterminer ces dépréciations.

En raison de la sensibilité de certains paramètres utilisés dans le modèle de dépréciation statistique et du recours au jugement dans l'estimation des hypothèses retenues pour déterminer des dépréciations à dire d'expert pour certains encours, nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur les crédits et sur les engagements à la clientèle de détail constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour les encours dont les dépréciations sont calculées selon une méthode statistique, nos travaux ont consisté à :

- comprendre les principes et le fonctionnement de cette méthode ainsi que les évolutions apportées à cette méthode au cours de l'exercice 2017 ;
- prendre connaissance des paramètres retenus par la direction, qui alimentent le modèle statistique et déterminer si leur choix s'inscrit dans une gouvernance établie faisant l'objet d'une documentation ;
- apprécier la sensibilité de certains paramètres importants sur les montants de dépréciations calculés selon cette méthode.

Pour les encours dont les dépréciations sont déterminées selon une analyse à dire d'expert, nous avons :

- pris connaissance de la documentation fournie par la société pour justifier le montant des dépréciations et des procédures appliquées pour déterminer ces dépréciations ;
- examiné les données et les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le montant des dépréciations sur un échantillon de dossiers de crédit.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société. Sur la base de ces travaux, ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par la société contrôlant votre société aux mandataires sociaux de votre société.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Banque Nuger par votre assemblée générale du 29 mars 1985 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 novembre 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la trente-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons un rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Marjorie BLANC LOURME

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2017

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

BANQUE NUGER

Société Anonyme

5, place Michel de l'Hospital
63000 Clermont-Ferrand

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Banque Nuger,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

DELOITTE & ASSOCIES

Vincent ROTY

Marjorie BLANC LOURME

Les procédures de Contrôle Interne s'appliquent à toutes les entités du Groupe Crédit du Nord dont la Banque Nuger.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire (1).

Du fait de leur activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont exposés à différents risques (2).

Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur la distinction entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique (3).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'appliquer les règles et procédures du Crédit du Nord, et à celui-ci de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (4).

1. Un cadre sécurisé

Le reporting réglementaire

Le rapport annuel sur le Contrôle Interne et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application des articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014, a été communiqué au Comité des Risques en mars 2017 et a fait l'objet d'un compte rendu à l'organe délibérant.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord et du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord.

Outre les rapports thématiques qu'elle peut demander par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, des Responsables de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) du Groupe le questionnaire complété sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ces rapports sont commentés à l'organe délibérant de chaque entité.

Le contrôle de l'actionnaire

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire.

Ce dispositif porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les procédures sont respectées.

L'actionnaire exerçant également une activité de banque de détail en France, la comparaison entre les deux établissements facilite la surveillance des risques.

2. Les risques afférents à l'activité bancaire

1. Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Dans la gestion de ces risques, le Groupe Crédit du Nord distingue les risques structurels du bilan (gestion actif/passif ou ALM) des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (trading).

1-1 Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La cellule ALM, intégrée à la Direction de la Gestion Financière (DGF), est placée sous l'autorité du Directeur

Financier du Crédit du Nord. Elle opère pour le compte de chacune des entités du Groupe (filiales bancaires et non bancaires) en termes de mesure et pilotage des risques de liquidité et de taux. Elle a pour mission de suivre et d'analyser les risques de transformation, en taux et en liquidité, du Groupe Crédit du Nord.

La cellule ALM applique les principes et les normes de gestion des risques de liquidité et de taux définis par la Direction Financière du Groupe Société Générale.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre les décisions de gestion portant sur la gestion des risques de liquidité et de taux, au regard des métriques produites.

Le contrôle de l'actionnaire est réalisé au travers de différents reportings ainsi que par la participation au Comité de Gestion de Bilan d'un membre de la Direction Financière et d'un membre de la Direction des Risques du Groupe Société Générale.

La cellule ALM est dotée de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan ainsi que les différents reportings transmis à l'actionnaire et à l'ACPR.

Un projet commun aux différentes entités du Groupe SG dotées de l'outil ALM Almonde a été entamé mi 2017. L'objectif pour le groupe CDN est de basculer sur une infrastructure informatique et une maintenance SG communes aux différents outils ALM du groupe SG, de centraliser la relation avec l'éditeur et de paralléliser les montées de version des différents Almonde Groupe SG. Le projet pour le périmètre CDN aboutirait au 2ème trimestre 2018.

Les gaps présentés en Comité de Gestion de Bilan sont produits à partir de l'outil « Almonde ». Ces gaps sont ensuite envoyés dans l'outil communautaire « Basyliq » permettant au Groupe Société Générale de consolider les indicateurs des différentes entités du Groupe.

Risque de liquidité

Le Crédit du Nord mesure et pilote son risque de liquidité et son programme d'émissions d'une part via des « gaps » (statiques et stressés), sur la base de situations « actif-passif » et d'autre part via les ratios réglementaires de liquidité (LCR et NSFR).

Les risques de liquidité traduisent l'insuffisance de ressources bilancielle par rapport aux emplois, à échéance court terme, moyen terme ou long terme. Les besoins ou excédents de financements se mesurent par le gap de liquidité, encadré par des seuils et limites définis par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe pilote sa gestion de trésorerie. L'évolution de la structure du bilan et de son écoulement, pilotée par la cellule ALM et suivie par le Comité de Gestion de Bilan, permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Depuis mi-2014, le Groupe Crédit du Nord est soumis à l'obligation de reporting des ratios de liquidité définis par la CRD4 et au respect de ces ratios depuis octobre 2015. A ce jour, la cellule ALM produit et analyse, dans les délais réglementaires, les ratios (LCR et NSFR) de liquidité CRD4 du Groupe Crédit du Nord et du sous-groupe de liquidité¹ grâce à un processus coordonné avec le Groupe Société Générale. Ces ratios sont adressés mensuellement (LCR) et trimestriellement (NSFR) par la cellule ALM à l'ACPR. Par ailleurs, la cellule ALM est en charge du pilotage et des anticipations du ratio de liquidité court terme LCR. Le pilotage du LCR du Groupe Crédit du Nord est partagé avec la Direction des Opérations Trésorerie Changes (rattachée au Directeur Financier) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires. Ces éléments sont discutés en Comité de Gestion de Bilan.

Enfin, les outils d'encadrement et de suivi du risque de liquidité se sont enrichis. Depuis 2015, des nouveaux états d'Asset Encumbrance, cohérents avec le FINREP, sont remis trimestriellement à l'ACPR. Depuis avril 2016, de nouveaux états « Additional Monitoring Tools » (concentration du financement, coût et renouvellement du refinancement, concentration des actifs liquides) sont également transmis mensuellement à l'ACPR.

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de liquidité.

Risque de taux

¹ Conformément aux dispositions réglementaires, les ratios réglementaires de liquidité ne sont pas produits par entité juridique mais sur un périmètre plus large composé de Crédit du Nord social, de ses filiales bancaires et de la Société de Bourse Gilbert Dupont. Cet ensemble dit « sous groupe de liquidité » fait l'objet d'un pilotage global.

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (trading), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Crédit du Nord mesure son risque de taux sur la base du calcul du gap à taux fixé et sa sensibilité à un choc de taux.

Les gaps à taux fixés sont calculés mensuellement d'une part pour le Groupe et d'autre part pour chaque entité bancaire du Groupe. La sensibilité du gap à taux fixe à un choc de 1 % est également calculée mensuellement pour le Groupe. Ce calcul s'entend sur l'ensemble du portefeuille bancaire. Il est encadré par des seuils et limites notifiés par le Comité Financier du Groupe Société Générale. Le dépassement du seuil doit faire l'objet d'un plan d'actions permettant de revenir à l'intérieur du seuil et ce, afin de ne jamais dépasser la limite.

Dans ce cadre, le Groupe mène une politique de couverture régulière du risque de taux en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt. Les couvertures proposées par l'ALM, et validées par le Comité de Gestion de Bilan, portent sur toutes les entités du Groupe, chacune faisant l'objet d'un suivi particulier.

Le Comité de Gestion de Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme » (moins d'un an). Ce risque est géré grâce notamment aux deux indicateurs suivants :

- la position de taux quotidienne à court terme qui est assortie de limites ;
- la sensibilité aux taux courts engendrée par l'ensemble des opérations du bilan, également assortie d'une limite.

Ces indicateurs sont mesurés chaque semaine et publiés dans le cadre du Comité Hebdomadaire de Trésorerie. Chaque dépassement donne lieu à des actions correctrices si nécessaires.

Pour améliorer son pilotage interne et pour répondre aux besoins de reportings réglementaires, le Groupe Société Générale a lancé un projet Taux IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book) en mars 2015. Ce projet a pour objectif de centraliser dans un outil commun le suivi et la mesure du risque de taux et du risque optionnel du Groupe Société Générale et d'enrichir le dispositif de pilotage des risques de taux et optionnel.

La cellule ALM du Groupe Crédit du Nord s'est inscrite dans ce projet dès 2015. Les premières réalisations ont été livrées en 2016 puis 2017 et les travaux se poursuivront en 2018, en cohérence avec le Groupe Société Générale.

Courant 2018, le pilotage du risque de taux du Banking Book évoluera. Le Comité Financier Groupe SG du 18 décembre 2017 a validé la mise en application du nouveau dispositif de pilotage du risque de taux du Banking Book.

Les indicateurs d'encadrement et de pilotage seront :

- Sensibilité de la VAN et de la MNI à des chocs de +10 bps et -10 bps (yc modèles taux dépendants)
- Sensibilité de la VAN selon des 2 scénarii stressés identiques à ceux définis par RISQ/MAR pour l'encadrement du risque de taux des activités de marché.

Le planning anticipé est le suivant :

- Mise en œuvre de ce nouveau cadre dès le 30/06 pour la VAN avec de nouvelles limites
- Mise en place de l'encadrement en MNI entre le 31/12/2018 et 30/06/2021 selon les entités

Le Groupe Crédit du Nord participe également à l'exercice de Short Terme Exercise (STE) à la demande de la BCE depuis fin 2015 et remonte des éléments portant sur le risque de taux.

1-2 Activité de trading

Sauf exception, les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont couvertes auprès de l'actionnaire du Crédit du Nord, la Banque ne maintenant que des positions résiduelles pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de trading par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. paragraphe « Risques de marché » ci-après).

2. Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de son actionnaire, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché.

Une équipe spécialisée de la Direction des Opérations Trésorerie Changes et de la Direction Centrale des Risques suivent les risques de marché et de contrepartie sur opérations de marché.

Ces risques sont calculés et rapprochés des limites au quotidien. Le reporting des dépassements éventuels est adressé au Directeur des Risques, aux responsables de la Direction Trésorerie et Changes, ainsi qu'au Directeur Général pour les risques de marché.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les jours à l'actionnaire. Le Directeur Financier reçoit mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites et le suivi des résultats. Le Directeur Général reçoit également de la Direction des Opérations Trésorerie Changes, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des limites.

3. Risques liés aux changements climatiques

Les risques liés au changement climatique - qu'ils soient de type physique (augmentation de la fréquence d'occurrence d'événements climatiques extrêmes) ou de transition (nouvelles réglementations carbone) - ne constituent pas une catégorie nouvelle de risques mais sont identifiés comme des facteurs aggravants des risques existants pour le Groupe, en particulier les risques de crédit et risques opérationnels.

Le Groupe Crédit du Nord applique les principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) et les politiques sectorielles E&S de Société Générale, en particulier la politique sectorielle « charbon », dans la mise en œuvre de sa politique de crédit.

Dans la gestion courante des risques de crédit, la prise en compte des risques physiques et des risques de transition est une composante de l'analyse macro économique et macro sectorielle ainsi que des analyses de risques de crédit individuelles pour les pays et secteurs les plus exposés. Un suivi de l'évolution de la sensibilité à ces risques est réalisé par le Comité des Risques qui souhaite renforcer encore la prise en compte de ce facteur de risque en poursuivant les travaux et en menant des actions spécifiques comme la sensibilisation des analystes de crédit à l'évolution de ces risques.

3. L'organisation du Contrôle Interne

Sous l'autorité fonctionnelle de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale, l'Inspecteur Général du Crédit du Nord est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général qui veille à son indépendance.

Membre du Comité Exécutif, le Secrétaire Général supervise le Contrôle Permanent, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Sécurité Financière, la Direction des Affaires du Groupe ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Un Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) réunit, sous l'autorité du Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, les Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, de la Conformité, des Risques Opérationnels, de la Sécurité des Systèmes d'Information, de la Sécurité Financière et le RCSI. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2017.

1. Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique du Crédit du Nord couvre l'ensemble des activités du Groupe Crédit du Nord. Il a pour mission d'évaluer la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent. Il effectue également toute mission d'analyse spécifique à la demande de la Direction Générale du Crédit du Nord. L'effectif du Contrôle Périodique se compose de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et de cadres confirmés disposant d'une expérience bancaire ou d'audit. Ce dispositif est intégré à la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) de Société Générale. C'est ainsi que des équipes d'audit de l'actionnaire ou des équipes mixtes effectuent aussi régulièrement des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord, notamment sur le domaine informatique.

Le plan d'audit annuel est établi en s'appuyant sur une démarche d'identification méthodique et régulière des zones de risques de la Banque et de ses filiales tout en prenant en compte les sujets d'attention du management du Groupe, du Comité de Coordination du Contrôle Interne, du Comité des Risques et des

régulateurs. Il est arrêté par la Direction Générale du Crédit du Nord sur proposition de l'Inspecteur Général du Crédit du Nord, en concertation avec la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

Les missions du Contrôle Périodique se composent d'une phase de diagnostic, destinée à identifier les zones de risques à investiguer spécifiquement sur le périmètre audité, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport. Ce dernier est directement transmis par l'Inspecteur Général du Crédit du Nord à la Direction Générale à l'issue de la mission.

Le suivi de la mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est assuré directement par le Contrôle Périodique.

Le bilan des travaux et constats du Contrôle Périodique ainsi que la mise en œuvre des préconisations sont suivis dans le cadre des Comités de Contrôle Périodique et des Comités de Coordination du Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord.

En outre, l'Inspecteur Général rend compte de ses travaux au Comité des Risques du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, tenu en présence d'un représentant de la Direction de l'Inspection Générale et de l'Audit (IGAD) Société Générale.

2. Le Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité doit effectuer un **contrôle de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les Directeurs d'Agences et de Centres d'Affaires doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains contrôles ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable du contrôle local (région, filiale ou direction fonctionnelle) lequel dépend hiérarchiquement du Directeur de la région ou filiale et fonctionnellement du Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Les contrôleurs de la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG) sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Financière mais fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Groupe Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés pour chacune de ces entités.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord, et aux membres du COMEX (Comité Exécutif) à chaque réunion du CCCI.

Le contrôle administratif et comptable de premier et second niveaux des régions et filiales bancaires

Le Manuel des contrôles hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF, CRS...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés, dispose de fiches de contrôle élaborées sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

A chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, une note mesure le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel GPS (Global Permanence Supervision, Groupe SG) qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de ses missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du dispositif de Contrôle Permanent sur les thèmes audités.

4. La production et le Contrôle de l'information financière et comptable

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable.

Il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Les normes comptables applicables sont les normes françaises pour l'établissement des comptes sociaux et les normes édictées par la Direction Financière du Groupe Société Générale pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Selon le Règlement Européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Crédit du Nord est tenu de publier ses comptes consolidés en normes IFRS.

Par ailleurs, le Groupe Crédit du Nord est également tenu de publier ses reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...) à destination des superviseurs nationaux (ACPR et Banque de France).

La fonction Finance - Comptabilité est organisée en trois Centres de Services Partagés (CSP) rattachés à la Direction de la Comptabilité du Groupe (DCG), situés géographiquement à Paris, Lille et Aubagne.

Ces CSP centralisent l'activité de suivi comptable et les activités de production comptable pour toutes les banques du Groupe Crédit Du Nord.

1. Production des données comptables

1-1 Missions de la Direction de la comptabilité du Groupe

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, elle se compose de centres d'expertise regroupant les activités suivantes :

- **organisation et procédures comptables** : définition pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramétrages des reportings...);
- **production et analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord et des états réglementaires destinés aux autorités de tutelle ;
- **suivi comptable** : surveillance au quotidien de la comptabilité des agences (exploitantes et administratives), analyse des suspens et régularisation des écritures comptables automatiques ou manuelles non conformes aux contrôles mis en place dans les traitements comptables.

1-2 Lesystème d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multi-bancaire : toutes les banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse.

Le système de synthèse, pour la partie comptable, est constitué de la « Base de Synthèse de Référence » (BSR) alimentée quotidiennement par les écritures comptables des différents systèmes opératoires. Cette base, en intégrant des données extracomptables forme la Base de Synthèse de Référence Enrichie (BSRE).

Au cœur du système de synthèse des banques du Groupe Crédit du Nord, la BSRE permet notamment :

- d'alimenter tous les reportings comptables et fiscaux ;
- d'élaborer les différents reportings réglementaires (SURFI, COREP, FINREP...);
- d'alimenter des moteurs risques dans le processus de production du ratio Bâle 3 assurant ainsi une cohérence comptable « native ».

Ce système d'information commun est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein des banques du Groupe, la DCG assurant la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- le traitement comptable des opérations des banques du Groupe repose sur des procédures automatisées. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur comptable (pour plus de deux tiers des écritures) ou inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, les schémas sont définis, testés et validés par la DCG ;
- les écritures manuelles, en nombre décroissant, sont soumises aux procédures de contrôle du Groupe ;

- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états destinés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et à la Banque de France.

1-3 La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les états réglementaires et les liasses de consolidation individuelles sont pré-chiffrés grâce à un paramétrage géré centralement par la DCG.

Chaque Centre de Services Partagés, disposant du système d'information commun, comptabilise, en date d'arrêté, les éléments non automatisés (représentant une part très faible des écritures en volume).

Ces centres d'expertise contrôlent, analysent et enregistrent, le cas échéant, les écritures d'ajustement sur l'ensemble du reporting financier pour toutes les entités bancaires du Groupe.

Une fois validés, les états réglementaires sont communiqués par les entités aux organes de tutelle et les comptes individuels publiés.

Les autres entités, disposant de leur propre système d'information comptable, transmettent, outre des états réglementaires communiqués aux autorités de tutelle, une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, cohérente avec la réglementation et les procédures du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour le pilotage du Groupe, les publications légales ou réglementaires et le reporting à l'actionnaire.

A ce titre, les liasses de consolidation individuelles des sociétés du Groupe en provenance des CSP sont contrôlées et validées. Les écritures de consolidation saisies et les opérations réciproques éliminées.

Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

2. Contrôle Interne de la production comptable

2-1 Surveillance comptable

La surveillance comptable quotidienne est effectuée, au sein de la Filière Finance, par des chargés de suivi comptable rattachés aux Directeurs de Centres de Services Partagés (CSP).

Ils s'appuient sur un outil SCJ « Suivi Comptable Journalier », développé et maintenu par la DCG, qui recense les comptes justifiant un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau, reporté de la bonne exécution de ce suivi, est formalisé et assuré par les Directeurs des CSP qui reportent au Directeur Comptable pour toutes les entités du Groupe.

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Permanent de la Direction Financière du Groupe.

2-2 Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

La consolidation des comptes et l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagnent de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données

L'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises.

Tant que la société établissant son reporting n'a pas satisfait les contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données à la DCG.

Une fois reçues, les liasses de consolidation, envoyées par chaque société consolidée, sont analysées, éventuellement corrigées, puis validées, en s'appuyant sur des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes, avec les budgets disponibles et avec les événements atypiques du mois.

Des écritures propres à la consolidation sont ensuite enregistrées. Enfin, des contrôles des états de restitution consolidés ainsi que l'analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres sont opérés par la DCG.

Contrôles des outils servant à la consolidation

Un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par la DCG. Il permet d'affiner l'information pour mieux l'analyser.

Le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi et les différents traitements automatisés de consolidation sont validés et contrôlés.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en détectant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Tous ces contrôles permettent de garantir la qualité de la production comptable.

Contrôles par les comptes

L'objectif est de garantir la qualité de la production comptable par la mise en place d'un processus de certification des comptes.

Le Groupe Crédit du Nord participe aux certifications trimestrielles du Groupe Société Générale basées sur des contrôles clés, sur des indicateurs et sur la réalité des contrôles comptables.

Cette certification dote le Groupe Société Générale d'une vision consolidée des contrôles comptables qui lui permet de :

- renforcer le dispositif de contrôle comptable ;
- garantir la qualité des processus d'élaboration des comptes et de l'information comptable et financière publiée (processus de certification) ;
- répondre à la demande du Comité des Comptes du Groupe.

2-3 Organisation mise en place afin de garantir la qualité et la fiabilité de la piste d'audit

Au sein des banques du Groupe Crédit du Nord, la piste d'audit est présente de bout en bout de la chaîne d'informations. Compte tenu de la complexité des systèmes bancaires et du circuit de production, elle est constituée de différents outils reliés par des références représentatives de clés de recherche.

Elle est définie par des procédures mises en place à chaque étape du circuit de production de l'information.

Cette piste d'audit est conçue pour répondre, de façon optimale, aux différents types d'interrogations.

L'outil n'est pas le même suivant que l'utilisateur souhaite tracer un événement particulier ou reconstituer la production d'une déclaration réglementaire comportant de très nombreuses opérations comptables et faisant appel à l'historisation des tables de référence.

Les outils disponibles dans les banques du Groupe Crédit du Nord comprennent :

- un dispositif d'interrogation allant du Compte Rendu d'Événement (CRE) à l'écriture comptable avec une piste d'audit à l'intérieur de l'interpréteur comptable ;
- des dispositifs d'interrogation des bases comptables (flux et soldes comptables) ;
- des dispositifs d'interrogation au sein des outils de restitution (progiciel de reportings réglementaires, progiciel de consolidation...).

Par ailleurs, les documents comptables qui permettent de suivre et contrôler la comptabilité sont conservés conformément aux durées fixées par les textes légaux et conventionnels.

2-4 Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, le Groupe Crédit du Nord est tenu :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre du Groupe et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

3. Production et contrôle des données financières et de gestion

3-1 La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses filiales bancaires.

La Direction de la Gestion Financière (DGF), placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours, au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'Agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont donc utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, directions régionales, directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilisent en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

3-2 Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. Un rapprochement mensuel est ensuite réalisé entre résultats comptables et résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire** a lieu deux fois par an en présence de la Direction Générale : au premier semestre dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales et au second semestre dans le cadre de la réunion budgétaire annuelle. Ces réunions donnent lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges**, auquel participe le Directeur Général, a lieu quatre fois par an. Il permet une revue des autres charges de fonctionnement, des investissements et des effectifs du réseau d'exploitation et de l'ensemble des directions du siège.

« Publication relative aux comptes bancaires inactifs

Les articles L.312-19 et L312-20 du Code Monétaire et Financier issus de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux comptes d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, imposent à chaque établissement de crédit de publier annuellement des informations sur les comptes bancaires inactifs.

Au titre de l'année 2017, 8 comptes bancaires inactifs ont été clôturés et le montant total des dépôts réalisés dans ce cadre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations est de 15.771,61 euros.

Pour mémoire, le total des dépôts transférés en 2016 (1^{er} exercice d'application de la loi) à la Caisse des Dépôts et Consignations a représenté 366.885,59 euros pour 74 comptes inactifs

A fin décembre 2017, 1.043 comptes bancaires étaient recensés inactifs pour un montant de 2.425.083,71 euros. »

Comptes Annuels
Bilan
Compte de Résultats

Bilan individuel au 31 décembre

ACTIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux	2.3	8 556,4	6 951,7
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	0,0	0,0
Créances sur les établissements de crédit	2.3	347 724,2	264 258,4
Opérations avec la clientèle	2.3	657 838,5	612 322,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.1	0,0	0,0
Actions et autres titres à revenu variable	2.1	24,4	26,3
Participations et autres titres détenus à long terme	2.1	621,5	557,4
Parts dans les entreprises liées	2.1	0,0	0,0
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	7.1	640,8	650,3
Immobilisations corporelles	7.1	5 308,5	5 768,0
Autres actifs	3.2	2 732,8	2 716,7
Comptes de régularisation	3.2	6 496,2	6 761,3
TOTAL		1 029 943,4	900 012,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés	2.3	46 081,7	41 151,3
Engagements de garantie donnés	2.3	63 379,1	69 037,0
Engagements donnés sur titres		0,0	0,0
Opérations en devises		0,0	0,0
Engagements sur instruments financiers à terme	2.2	557 269,4	511 780,6

PASSIF

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, comptes courants postaux		0,0	-
Dettes envers les établissements de crédit	2.4	222 521,9	134 695,3
Opérations avec la clientèle	2.4	751 352,0	708 365,4
Dettes représentées par un titre	2.4	0,0	0,0
Autres passifs	3.2	2 631,0	2 561,7
Comptes de régularisation	3.2	8 948,9	8 771,0
Provisions	2.8	6 363,8	6 834,4
Dettes subordonnées	6.2	0,0	0,0
Capitaux propres	6.1	38 125,8	38 784,4
Capital souscrit		11 444,6	11 444,6
Primes d'émission		365,0	365,0
Réserves		19 801,0	19 801,0
Provisions réglementées		0,0	0,0
Report à nouveau		566,8	2,0
Résultat de l'exercice		5 948,3	7 171,7
TOTAL		1 029 943,4	900 012,2

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de financement reçus d'établissements de crédits	2.4	82 336,3	51 749,4
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	2.4	215 785,2	199 489,8
Engagements reçus sur titres		0,0	1,8
Opérations en devises		4 683,2	6 155,8

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés		18 788,0	20 844,0
Intérêts et charges assimilés		-2 407,5	-2 532,2
Net des intérêts et produits assimilés	2.5	16 380,5	18 311,9
Revenus des titres à revenu variable	2.6	0,0	0,6
Commissions (produits)		19 871,5	19 567,2
Commissions (charges)		-2 289,8	-2 254,7
Net des commissions	3.1	17 581,7	17 312,5
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2.7	4 949,4	5 464,3
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	2.7	-1,9	0,3
Autres produits d'exploitation bancaire		529,9	528,8
Autres charges d'exploitation bancaire		-390,0	-265,4
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		139,9	263,5
PRODUIT NET BANCAIRE		39 049,6	41 353,1
Frais de personnel	4.1	-11 658,6	-12 470,4
Autres frais administratifs	4.3	-14 330,4	-13 135,3
Dotations aux amortissements		-915,5	-1 304,4
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		-26 904,6	-26 910,1
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		12 145,1	14 443,0
Coût du risque	2.8	-3 115,7	-3 145,9
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 029,4	11 297,1
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2.9 / 7.1	0,2	-0,1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 029,6	11 296,9
Impôt sur les bénéfices	5	-3 081,2	-4 125,2
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	0,0
RESULTAT NET		5 948,3	7 171,7

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2017	2016	2015	2014	2013
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	11 444 581	11 444 581	11 444 581	11 444 581	11 444 581
Nombre d'actions émises	309 313	309 313	309 313	309 313	309 313
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	44 159	46 784	49 107	49 932	49 033
Produit net bancaire	39 050	41 353	41 431	40 304	39 817
Résultat avant impôts, amortissements, provisions et participation ⁽⁴⁾	13 398	16 324	17 170	16 248	18 374
Impôt sur les bénéfices	3 081	4 125	3 623	3 581	3 766
Résultat après impôts, amortissements et provisions	5 948	7 172	7 095	6 547	8 686
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	3 913	6 607	22 864	20 013	5 227
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions ^{(3) (4)}	32,52	38,25	42,57	39,94	45,76
Résultat après impôts, amortissements et provisions	19,23	23,19	22,94	21,16	28,08
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	12,65	21,36	73,92	64,70	16,90
PERSONNEL					
Effectifs moyens	153	160	159	163	168
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	6 599	6 847	6 838	6 943	6 786
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros) ⁽⁴⁾	2 610	2 939	2 952	2 851	2 998

⁽¹⁾ Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur instruments financiers.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice.

⁽³⁾ Sur la base du nombre d'actions émises en fin d'exercice.

⁽⁴⁾ Calcul modifié en 2017

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre les nouvelles notes et celles annexées aux comptes annuels publiés au titre de l'exercice 2016 :

COMPTES SOCIAUX		
Bilan individuel au 31 décembre		
Compte de résultat		
Référence 2017	NOTES ANNEXES AUX COMPTES INDIVIDUELS	Référence 2016
Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes annuels	Note 1
Note 1.1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	Note 1.1
Note 1.2	Recours à des estimations et au jugement	Note 1.2
Note 2	Instruments financiers	
Note 2.1	Portefeuille titres	Notes 4, 5
Note 2.2	Opérations sur les instruments financiers à terme	Note 23
Note 2.3	Prêts et créances	Notes 1, 2
Note 2.4	Dettes	Notes 1, 2, 6, 27
Note 2.5	Produits et charges d'intérêts	Note 13
Note 2.6	Revenus des titres à revenu variable	Note 14
Note 2.7	Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés	Note 16
Note 2.8	Dépréciations et provisions	Notes 10, 20
Note 2.9	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 21
Note 3	Autres activités	
Note 3.1	Produits nets des commissions sur prestations de services	Note 15
Note 3.2	Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation	Notes 8, 9
Note 4	Charges et avantages du personnel	
Note 4.1	Frais de personnel et rémunération des dirigeants	Note 18
Note 4.2	Avantages du personnel	Note 25
Note 4.3	Autres frais administratifs	Note 19
Note 5	Impôts	Note 22
Note 6	Capitaux propres	
Note 6.1	Evolution des capitaux propres	Note 12
Note 6.2	Dettes subordonnées	
Note 7	Autres informations	
Note 7.1	Immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 7, 21
Note 7.2	Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir	Notes 1, 2, 3, 6, 8, 9, 23
Note 7.3	Provisions	Note 10
Note 7.4	Tableau des filiales et participations	

NOTE 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes individuels de la Banque Nuger ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'a été constaté en 2017.

Monnaie de présentation

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

Opérations en devises

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle elles ont été conclues. Les opérations réalisées dans le cadre de la banque marchés actifs, l'évaluation à la valeur de marché est d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats évaluations déterminées à partir de modèles internes sont attachés à ces opérations sont enregistrés prorata l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en temporis en respectant le principe de séparation des fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée exercices. Les opérations sur instruments financiers à de vie de l'instrument financier.

termes réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des comptes annuels de la Banque Le recours à des estimations concerne notamment les Nager, l'application des principes et méthodes évaluations suivantes :

comptables décrits dans les notes annexes conduit la • la juste valeur au bilan des instruments financiers (titres Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des et instruments dérivés) non cotés sur un marché actif et estimations qui peuvent avoir une incidence sur les détenus dans le cadre d'activités de marché (cf. notes 2.1 montants comptabilisés au compte de résultat, sur et 2.2) ;

l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les • le montant des dépréciations des actifs financiers (Note informations présentées dans les notes annexes qui s'y 2.8), des immobilisations corporelles et incorporelles (cf. rapportent. Note 7.1) ;

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, • les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les la Direction utilise les informations disponibles à la date provisions sur avantages du personnel (cf. Notes 2.8, et 4.2) ;

l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations • le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au fondées sur ces estimations comportent des risques et bilan (cf. notes 5 et 3.2).

incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

2.1 Portefeuilles titres

Principes comptables

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes. Les règles de dépréciation afférentes sont décrites dans la Note 2.8.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés ». Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Nuger a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition.

Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés.

L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Nuger a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque Nuger a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement.

2.1.1 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

	31/12/2017				31/12/2016			
	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de placement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	45,0	-	45,0	-	45,0	-	45,0
Dépréciations	-	-20,6	-	-20,6	-	-18,7	-	-18,7
Montant net	-	24,4	-	24,4	-	26,3	-	26,3
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant brut	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ⁽²⁾	-	24,4	-	24,4	-	26,3	-	26,3

⁽¹⁾ Dont titres éligibles au refinancement auprès de la Banque de France 0,0 0,0

⁽²⁾ Dont obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics (net de provisions et hors créances rattachées) 0,0 0,0

Informations complémentaires sur les services

Portefeuille de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres de placement		
Plus-values latentes ⁽¹⁾	-	-
Plus-values latentes sur les actions et autres titres à revenu variable	-	-
Plus-values latentes sur les obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement à revenu fixe (hors titres douteux)	-	-
Parts d'OPCVM détenues	-	-
Montant des titres cotés sur effets publics et valeurs assimilés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur actions et autres titres à revenu variable (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-
Montant des titres subordonnés (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

⁽¹⁾ Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

Portefeuille d'investissement*(en milliers d'euros)*

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur estimée des titres d'investissement		
Plus-values latentes	-	-
Montant des primes et décotes afférentes aux titres d'investissement (hors titres douteux)	-	-
Montant des titres cotés sur obligations et autres titres à revenu fixe (net de provisions et hors créances rattachées)	-	-

Transfert de titres

En 2016 et 2017, aucun transfert de titres n'a été fait d'un portefeuille à un autre.

2.1.2 Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Principes comptables

Il s'agit d'une part des « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque Nuger, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec la Banque Nuger, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la Banque Nuger.

Il s'agit d'autre part des « Autres titres détenus à long terme », constitués par les investissements réalisés par la Banque Nuger, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Participations et autres titres détenus à long terme*(en milliers d'euros)*

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	-	-
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	621,5	557,4
Cotés	-	-
Non cotés	621,5	557,4
TOTAL BRUT	621,5	557,4
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	621,5	557,4

Parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
Autres	0,0	0,0
Cotés	-	-
Non cotés	-	-
TOTAL BRUT	0,0	0,0
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	0,0	0,0

2.2 Opérations sur les instruments financiers à terme

Principes comptables

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont conclus dans le cadre d'opérations de couverture ou de marché.

Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés à l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en « Produits nets d'intérêts ».

S'ils concernent des instruments autres que de taux, ils sont comptabilisés en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ».

Opérations en position ouverte

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Ils sont inscrits en « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placements et assimilés » dans la rubrique « Résultat sur instruments financiers à terme ». Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

2.2.1 Engagements sur instruments financiers

(en milliers d'euros)					Total	Total
	Transaction	Spéculation	Macro couverture	Micro couverture	31/12/2017	31/12/2016
Catégories de contrat selon le règlement CRB 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés						
Contrats à terme de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	10 000,0	528 300,0	-	538 300,0	492 700,0
Autres	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
Options de taux d'intérêts	-	10 000,0	-	-	10 000,0	11 304,3
Options de change	-	-	-	8 969,4	8 969,4	7 776,3
Autres options	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	20 000,0	528 300,0	8 969,4	557 269,4	511 780,6

2.2.2 Juste valeur des opérations qualifiées de couverture

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
Opérations fermes			
Opérations sur marchés organisés			
Contrats à terme de taux d'intérêts		-	-
Contrats à terme de change		-	-
Autres contrats à terme		-	-
Opérations de gré à gré			
Swaps de taux d'intérêts		561 961,2	494 044,9
Autres		-	-
Opérations conditionnelles			
Options de taux d'intérêts		10 000,0	11 304,3
Options de change		8 969,4	7 776,3
Autres options		-	-
TOTAL		580 930,6	513 125,5

2.3 Prêts et créances

Principes comptables

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques. Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

Les intérêts sur créances douteuses sont calculés en prenant en compte la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Nuger de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie,

conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables (cf. Note 2.8).

Restructurations de prêts et créances

Une restructuration pour difficultés financières d'un actif financier classé dans les catégories Créances sur les établissements de crédit et la clientèle est une modification contractuelle du montant, de la durée ou des conditions financières de la transaction initiale acceptées par la Banque Nuger en raison des difficultés financières et de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) et qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Les actifs financiers ainsi restructurés sont classés en encours dépréciés et les clients emprunteurs sont considérés en défaut. Ces classements sont maintenus pendant une période minimale d'un an et au-delà tant que la Banque Nuger a une incertitude sur la capacité des emprunteurs à honorer leurs engagements.

Les prêts et créances peuvent faire l'objet de renégociations commerciales en l'absence de toute difficulté financière ou insolvabilité du client emprunteur. Ces opérations concernent alors des clients pour lesquels la Banque Nuger accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou de développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur et sans aucun abandon de capital ou d'intérêts courus. Les prêts et créances ainsi renégociés sont récomptabilisés en date de renégociation et les nouveaux prêts, contractualisés aux conditions ainsi renégociées, leur sont substitués au bilan à cette même date.

2.3.1 Caisse, banques centrales et comptes courants postaux

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Caisse	3 048,3	2 747,3
Banques centrales	5 508,1	4 204,4
Comptes courants postaux	-	-
TOTAL	8 556,4	6 951,7

2.3.2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes et prêts à vue		
Comptes ordinaires	60 797,3	71 333,0
Prêts et comptes au jour le jour	-	-
Comptes et prêts à terme	-	-
Prêts et comptes à terme	286 071,8	192 321,1
Prêts subordonnés et participatifs	-	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-
Créances rattachées	855,2	604,2
TOTAL BRUT (1) (2) (3)	347 724,2	264 258,4
Dépréciations	-	-
TOTAL NET	347 724,2	264 258,4
(1) Dont créances douteuses	-	-
(2) Dont créances douteuses compromises	-	-
(3) Dont opérations avec les entreprises liées	261 500,3	238 886,5

2.3.3 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Créances commerciales	16 800,7	19 202,6
Autres concours à la clientèle	579 112,2	533 164,1
Crédits de trésorerie	96 102,9	91 336,6
Crédits à l'exportation	1 518,4	538,9
Crédits d'équipement	168 030,0	154 137,4
Crédits à l'habitat	311 703,6	284 955,5
Autres crédits à la clientèle	1 757,3	2 195,7
Comptes ordinaires débiteurs	37 939,6	32 178,8
Créances douteuses brutes	55 926,1	60 117,9
Créances rattachées	989,1	1 046,1
TOTAL BRUT (1) (2) (3) (4) (5) (6)	690 767,7	645 709,5
Dépréciations	-32 929,2	-33 387,4
TOTAL NET	657 838,5	612 322,2
(1) Dont créances saines (hors créances rattachées)	633 852,5	584 545,5
- Sociétés et entrepreneurs individuels	333 914,3	315 967,4
- Particuliers	293 343,0	262 019,8
- Clientèle financière	-	-
- Autres	6 595,2	6 558,3
(2) Dont créances douteuses (hors créances rattachées)	14 295,3	16 466,0
- Sociétés et entrepreneurs individuels	-	-
- Particuliers	-	-
- Clientèle financière	-	-
- Autres	14 295,3	16 466,0
(3) Dont créances douteuses compromises	41 630,8	43 651,9
- Sociétés et entrepreneurs individuels	-	-
- Particuliers	-	-
- Clientèle financière	-	-
- Autres	41 630,8	43 651,9
(4) Dont créances remises en garantie de passif	86 623,7	55 190,4
(5) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France	-	-
(6) Dont opérations avec les entreprises liées	-	-

Les encours bruts de crédits restructurés s'élèvent à 3492 milliers d'euros au 31/12/2017 vs 4457 au 31/12/2016.

2.3.4 Engagements par signature donnés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	0,0	0,0
en faveur de la clientèle	46 081,7	41 151,3
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	46 081,7	41 151,3
Engagements de garantie		
d'ordre d'établissements de crédit	0,0	0,0
d'ordre de la clientèle	63 379,1	69 037,0
SOUS-TOTAL ⁽²⁾	63 379,1	69 037,0
TOTAL	109 460,8	110 188,3
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	41 592,7	43 220,1

2.4 Dettes

Principes comptables

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.4.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	1 976,2	2 081,1
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	1 976,3	2 081,1
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	220 516,6	132 586,3
Dettes rattachées	29,1	27,9
SOUS-TOTAL	220 545,6	132 614,2
TOTAL ⁽¹⁾	222 521,9	134 695,3
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	221 551,6	133 217,9

2.4.2 Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	176 151,3	176 665,9
A terme	69 743,2	69 215,1
SOUS-TOTAL	245 894,5	245 881,0
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	0,0	0,0
Particuliers	0,0	0,0
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	454 418,9	402 956,9
SOUS-TOTAL	454 418,9	402 956,9
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	0,0	0,0
Particuliers ⁽¹⁾	0,0	0,0
Clientèle financière	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Dettes rattachées	362,0	396,0
TOTAL	700 675,5	649 233,9
Titres donnés en pension à la clientèle	0,0	0,0
TOTAL ⁽²⁾	700 675,5	649 233,9
⁽¹⁾ Dont dépôts de garantie	82,2	77,6
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	0,0	0,0

2.4.3 Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont

amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Bons de caisse	0,0	0,0
Emprunts obligataires	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	0,0	0,0
Dettes rattachées	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0
Solde débiteur non amorti des primes d'émission de ces dettes représentées par un titre	0,0	0,0

2.4.4 Engagements par signature reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit ⁽¹⁾	82 336,3	51 749,4
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾	215 785,2	199 489,8
TOTAL	298 121,5	251 239,2
⁽¹⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	82 336,3	51 749,4
⁽²⁾ Dont opérations avec les entreprises liées	115,0	115,0

2.5 Produits et charges d'intérêts

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par

ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	1 631,9	101,3	1 733,2	1 661,5	-20,6	1 640,8
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	1 631,9	101,3	1 733,2	1 661,5	-20,6	1 640,8
Titres et valeurs reçus en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations avec la clientèle	16 890,5	-2 508,8	14 381,7	18 911,1	-2 511,5	16 399,6
Créances commerciales	552,6	0,0	552,6	767,4	0,0	767,4
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	13 881,0	0,0	13 881,0	15 554,5	0,0	15 554,5
Comptes ordinaires débiteurs	2 456,9	0,0	2 456,9	2 589,2	0,0	2 589,2
Comptes d'épargne à régime spécial	0,0	-2 079,0	-2 079,0	0,0	-1 836,1	-1 836,1
Autres dettes envers la clientèle	0,0	-429,9	-429,9	0,0	-675,5	-675,5
Titres et valeurs reçus/donnés en pension	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits d'intérêts et charges assimilées	265,6	0,0	265,6	271,4	0,0	271,4
TOTAL PRODUITS / CHARGES D'INTÉRÊTS	18 788,0	-2 407,5	16 380,5	20 844,0	-2 532,2	18 311,9

⁽¹⁾ Le détail des autres concours à la clientèle se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Crédits de trésorerie	3 106,1	3 521,3
Crédits à l'exportation	24,5	29,9
Crédits d'équipement	3 760,1	4 116,2
Crédits à l'habitat	6 172,2	7 093,5
Autres crédits à la clientèle	818,0	793,7
TOTAL	13 881,0	15 554,5

2.6 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	0,0	0,0
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme ⁽¹⁾	0,0	0,6
TOTAL	0,0	0,6
⁽¹⁾ Dont revenus des parts dans les entreprises liées	0,0	0,0

2.7 Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur portefeuille de négociation		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	0,0	0,0
Résultat sur instruments financiers à terme	4 735,0	5 279,1
Résultat net des opérations de change	214,4	185,2
SOUS-TOTAL	4 949,4	5 464,3
Résultat net sur titres de placement		
Plus-values de cession	0,0	0,0
Moins-values de cession	0,0	-5,0
Dotations aux dépréciations	-1,9	-0,2
Reprises de dépréciations	0,1	5,4
SOUS-TOTAL	-1,86	0,26
TOTAL NET	4 947,6	5 464,6

2.8 Dépréciations et provisions

2.8.1 Dépréciations

Principes comptables

Les dépréciations comprennent les dépréciations d'actifs et les dépréciations de titres.

Dépréciation d'actifs

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert pour le portefeuille non retail et selon une méthode statistique pour le portefeuille retail (particuliers et professionnels).

La répartition dans le temps des montants recouvrables suit des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous encours sains lorsque le risque de crédit avéré est surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis.

Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Segmentation des encours

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
 - notations internes : pour le retail, il existe une note propre au défaut. Pour le corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut a une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis non contentieux et 10 pour le contentieux). Les dossiers sains notés 7 sur le corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution d'une Note 7).
- Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Sains sous surveillance (« 3S »)

La Banque Nuger a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciation sectorielle pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction des Risques du Groupe Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Réduction des risques

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans une base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

Provisionnement statistique

Description et principes de fonctionnement du modèle

Le Groupe Crédit du Nord a recours à une méthode statistique pour le provisionnement des crédits en défaut de son portefeuille « retail » (marchés des particuliers et des professionnels). Sur ces marchés, le recours à un modèle statistique pour le provisionnement de ces créances se justifie par la volumétrie importante de créances présentant des montants unitaires faibles.

Les crédits sont regroupés en six classes d'actifs homogènes en matière de risque, définies à partir des classes d'actifs bâloises :

- Crédits Immobiliers des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Revolving des Particuliers
- Crédits à la Consommation des Particuliers
- Comptes courants et découverts des Particuliers et SCI Patrimoniales
- Crédits Moyen/Long Terme des Professionnels et SCI
- Crédits Court Terme des Professionnels et SCI Commerciales

Les créances les plus significatives lors de leur entrée en défaut sont exclues de ce dispositif de provisionnement statistique au profit d'une dépréciation déterminée à dire d'expert. Les créances dépréciées à dire d'expert sont identifiées en appliquant des seuils opérationnels définis au niveau de chaque classe d'actif. Elles représentent de l'ordre de 1% de l'ensemble des créances « retail » en défaut.

Les crédits immobiliers cautionnés par Crédit Logement et les engagements par signature sont exclus du dispositif de provisionnement statistique et ne font donc pas l'objet d'une dotation de provision. Cette absence de provision est justifiée dans le premier cas par la prise en charge par l'économie régionale et dans le deuxième cas par le caractère exceptionnel des pertes constatées pour cette typologie d'engagement hors bilan.

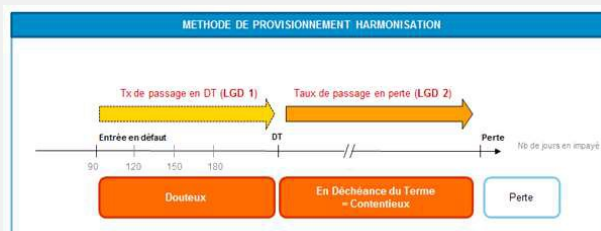
Le modèle de provisionnement statistique s'applique au portefeuille en défaut (crédits douteux et contentieux). Les paramètres de provisionnement sont déterminés par l'observation du passé et sont :

- la probabilité de passage de douteux en contentieux (LGD1),
- le taux de perte lorsque le dossier est contentieux (LGD2).

Ces taux sont déterminés par classes d'actifs homogènes et tiennent compte de l'ancienneté des crédits dans le statut douteux ou contentieux.

Calcul des dépréciations sur les encours douteux

Le taux de dépréciation sur les créances douteuses est calculé, par classe d'actifs homogènes, par le produit des taux LGD1 et LGD2.



Calcul des dépréciations sur les encours contentieux

Le taux de dépréciation sur les créances contentieuses correspond au taux LGD2, qui est distinct en fonction de la classe d'actif homogène à laquelle appartient la créance. Les classes d'actifs homogènes des créances contentieuses sont découpées en générations trimestrielles d'entrée au contentieux, chacune faisant l'objet d'un taux de perte différent. Pour chaque génération, le taux LGD2 est calculé à partir des recouvrements et pertes observés par trimestre d'historique. Le nombre de trimestres sur lesquels ces recouvrements sont observés peut atteindre jusqu'à 50 trimestres.

Mise à jour des paramètres utilisés dans le modèle statistique

Les recouvrements réellement observés sur l'exercice sont comparés avec les recouvrements prévus par le modèle afin d'apprécier son caractère prédictif.

Les paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement statistique sont mis à jour deux fois par an pour tenir compte des tendances récentes en matière de recouvrement.

Dépréciation de titres

Titres de placement

Actions et autres titres à revenu variable

À la clôture de l'exercice, les actions sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation, de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dépréciations d'actifs		
Etablissements de crédit	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	32 929,2	33 387,4
SOUS-TOTAL ⁽¹⁾	32 929,2	33 387,4
Dépréciation de titres	20,6	18,7
STOCK GLOBAL DE DEPRECIATIONS	32 949,8	33 406,1

⁽¹⁾ La variation du stock de dépréciations (hors titres) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Dépréciations sur créances douteuses								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	3 056,6	2 877,8	0,0	-2 841,1	0,0	0,0	0,0	3 093,4
Dépréciations sur créances douteuses compromises								
Etablissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits à la clientèle	30 330,7	6 674,2	0,0	-7 169,2	0,0	0,0	0,0	29 835,8
TOTAL	33 387,4	9 552,1	0,0	-10 010,2	0,0	0,0	0,0	32 929,2

2.8.2 Provisions

Principes comptables

Les provisions concernent :

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Les provisions relatives aux engagements pour signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert.

Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date prévisible de paiement déterminés à dire d'expert.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de

façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la Banque Nuger estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de compte de résultat correspondantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions		
Provisions sur engagements hors-bilan	1 949,0	1 838,8
Provisions sectorielles et autres	2 410,0	2 500,0
Provisions pour risques et charges	1 391,1	1 793,4
STOCK DE PROVISIONS ⁽¹⁾	5 750,2	6 132,2

⁽¹⁾ La variation du stock de provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur engagements hors-bilan	1 838,8	842,7	-	-732,5	-	-	-	1 949,0
Provisions sectorielles et autres ^(*)	2 500,0	-	-	-90,0	-	-	-	2 410,0
Provisions pour litiges avec la clientèle	330,7	-	-	-4,8	-73,3	-	-	252,6
Provisions sur instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges ^(**)	1 462,7	-	13,5	-	-337,7	-	-	1 138,5
TOTAL	6 132,2	842,7	13,5	-827,3	-410,9	-	-	5 750,2

^(*) Dépréciations effectuées de façon statistique sur la base de portefeuilles homogènes (dépréciations des dossiers 3S et sectorielles pour risque de crédit).

^(**) Ce poste est principalement constitué des provisions PEL / CEL dont les dotations nettes s'élèvent à + 170 milliers d'euros en 2017 (cf. note 2.8.3).

2.8.3 Engagements sur les contrats d'épargne logements

Principes comptables

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Nuger font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne logement, et sur l'ensemble des comptes client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Ces instruments génèrent pour la Banque Nuger des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables des encours (de dépôts) au bilan à la date de calcul d'une sont évalués par différence entre les encours d'épargne part et des observations historiques des comportements moyens attendus et les encours d'épargne minimum effectifs des clients d'autre part. attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations. Une provision est constituée dès lors que les résultats historiques des comportements effectifs des clients. futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non des instruments d'épargne et de financement équivalents, encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et considérés comme statistiquement probables sur la base leur date de mise en place.

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	17 802,0	21 623,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	22 075,5	17 635,7
Ancienneté de plus de 10 ans	23 659,6	24 012,4
SOUS-TOTAL	63 537,0	63 272,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	7 624,5	7 636,9
TOTAL	71 161,5	70 908,9

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Ancienneté de moins de 4 ans	9,6	14,4
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	173,2	259,5
Ancienneté de plus de 10 ans	33,4	43,3
TOTAL	216,2	317,2

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	50,0	51,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	80,0	56,6
Ancienneté de plus de 10 ans	760,0	954,5
SOUS-TOTAL	890,0	1 063,0
Comptes d'épargne-logement (CEL)	10,0	10,8
Prêts tirés	10,0	10,0
TOTAL	910,0	1 083,8

⁽¹⁾ Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges (cf. note 2.8.2).

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation des clients résultant d'observations historiques de longue retenue par la Banque Nuger des niveaux futurs de ces période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi éléments pour les périodes concernées, en cohérence déterminée peut être ajustée en cas de changement de avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en de la banque de détail.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

2.8.4 Coût du risque

Principes comptables

Le contenu de la rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et

provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que les dotations et reprises de provisions pour autres risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Risque de contrepartie		
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-10 394,8	-9 277,1
Pertes non couvertes	-777,5	-504,3
Pertes couvertes	-2 890,2	-1 881,8
Reprises de dépréciations et de provisions (y compris utilisations)	10 832,7	8 498,5
Récupérations sur créances amorties	107,1	48,6
SOUS-TOTAL	-3 122,6	-3 116,0
Autres risques		
Dotations aux provisions sur litiges	-	-174,6
Pertes non couvertes par des provisions sur litiges	-0,7	-1,0
Pertes couvertes par des provisions sur litiges	-	-216,4
Reprises de provisions sur litiges (y compris utilisations de provisions)	7,6	362,0
Récupérations sur créances amorties	-	-
SOUS-TOTAL	6,9	-29,9
TOTAL	-3 115,7	-3 145,9

2.9 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins values de cession ainsi que les

dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	31/12/2016
Titres d'investissement	-	-
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
Plus et moins-values sur immobilisation	0,2	-0,1
TOTAL	0,2	-0,1

NOTE 3 Autres activités

3.1 Produits nets des commissions sur prestations de services

Principes comptables

La Banque Nuger enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions sur moyens de paiement, les

droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	212,2	-	212,2	106,6	-	106,6
Opérations avec la clientèle	6 910,2	-	6 910,2	7 015,1	-	7 015,1
Opérations sur titres	3 288,7	-	3 288,7	3 207,9	-	3 207,9
Opérations de change	37,0	-	37,0	28,8	-	28,8
Engagements de financement et de garantie	599,8	-502,4	97,3	641,4	-325,8	315,7
Prestations de services et autres	8 823,7	-1 787,3	7 036,3	8 567,3	-1 928,9	6 638,4
TOTAL NET	19 871,5	-2 289,8	17 581,7	19 567,2	-2 254,7	17 312,5

3.2 Autres actifs, autres passifs et comptes de régularisation

3.2.1 Autres actifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Débiteurs divers	2 721,0	2 649,0
Primes sur instruments conditionnels achetés	0,0	37,8
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	-	-
Autres emplois divers	11,9	29,8
SOUS-TOTAL	2 732,8	2 716,7
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	410,3	169,1
Produits à recevoir	3 718,6	3 331,4
Autres comptes de régularisation	2 367,4	3 260,7
SOUS-TOTAL	6 496,2	6 761,3
TOTAL ⁽¹⁾	9 229,0	9 477,9

⁽¹⁾ Au 31/12/2017, aucun élément de ces actifs n'est mis en pension.

3.2.2 Autres passifs et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres passifs		
Créditeurs divers	2 621,4	2 520,2
Primes sur instruments dérivés vendus	8,8	41,4
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	0,9	0,2
Autres opérations sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	2 631,0	2 561,7
Comptes de régularisation	-	-
Charges à payer	7 400,2	6 801,0
Impôts différés	237,6	134,6
Produits constatés d'avance	1 002,1	1 020,1
Autres comptes de régularisation	309,0	815,3
SOUS-TOTAL	8 948,9	8 771,0
TOTAL ⁽¹⁾	11 579,9	11 332,7

⁽¹⁾ Aucun de ces montants ne se rapporte à des éléments reçus en pension ni à des dettes représentatives de titres empruntés.

NOTE 4 Charges et avantages du personnel

4.1 Frais de personnel et rémunération des dirigeants

Principes comptables

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

Les avantages du personnel se répartissent en quatre catégories :

- les avantages à court terme dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants, tels les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés ;

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ou à cotisations définies, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de fin de carrière ;
- les avantages à long terme dont le règlement est attendu dans un délai supérieur à douze mois, tels les rémunérations variables différées payées en numéraire et non indexées, les primes pour médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

La charge représentative des avantages à court terme acquis par les membres du personnel est enregistrée en « Frais de personnel » lorsque ces derniers ont rendus les services rémunérés par ces avantages.

Les principes comptables applicables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages à long terme sont présentés dans la Note 4.2.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations du personnel	-6 816,8	-6 974,8
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-1 621,3	-1 636,7
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	-1 095,0	-1 114,9
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	434,8	-512,7
Autres charges sociales et fiscales	-1 104,4	-1 112,2
Participation, intéressement et abondements	-1 455,9	-1 119,1
<i>Dont intéressement</i>	-892,7	-582,0
<i>Dont participation</i>	-256,1	-366,5
Transfert de charges	0,0	0,0
TOTAL	-11 658,6	-12 470,4

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 957,4 milliers d'euros en 2017.

	2017	2016
Effectif inscrit au 31 décembre	152,0	158,0
Effectif moyen du personnel en activité	153,0	160,0
- Effectif Cadres	70,0	73,0
- Effectif Techniciens	83,0	87,0

4.2 Avantages du personnel

Détail des provisions sur avantages du personnel

(en milliers d'euros)	Stock au 31/12/2016	Dotations		Reprises / Utilisations		Autres mouvements		Stock au 31/12/2017
		par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	par coût du risque	par autres soldes du compte de résultat	variations de périmètre	variations de taux de change	
Provisions sur avantages au personnel	624,2	-	164,3	-	-	-174,8	-	613,6

4.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Principes comptables

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Nuger se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Banque Nuger sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la Banque Nuger s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme. Les montants des engagements des régimes à prestations définies sont déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en « Provisions » pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité en résultat.

La charge annuelle comptabilisée en « Frais de personnel » au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la Banque Nuger se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de la Banque Nuger regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

B.1 Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

Taux de croissance net d'inflation des masses salariales

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
A - Valeur actualisée des engagements financés	1 201,3	1 636,9
B - Juste valeur des actifs de financement	-1 514,7	-1 566,7
C = A + B Solde des régimes financés	-313,4	70,2
D - Valeur actualisée des engagements non financés	0,0	0,0
E - Effet du plafonnement d'actif	0,0	0,0
C + D + E = SOLDE NET COMPTABILISE AU BILAN	-313,4	70,2

Notes :

1. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite et de pré-retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

2. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

B.2 Charges actuarielles des régimes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût des services de l'année y compris charges sociales	82,0	65,7
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effet des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	-2,0	0,6
Transfert d'actifs non reconnus	0,0	0,0
Modifications du périmètre et autres ajustements de la période	0,0	0,0
A - Composantes reconnues en résultat	80,0	66,3
Ecart actuariel liés aux actifs ⁽¹⁾	-59,0	0,4
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses démographiques	-13,1	0,0
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-306,3	167,2
Ecart actuariel d'expérience	-85,1	302,2
Effet du plafonnement d'actifs	0,0	0,0
B - Composantes reconnues en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-463,5	469,8
C = A + B TOTAL DES COMPOSANTES DU COUT DES PRESTATIONS DEFINIES	-383,6	536,1

⁽¹⁾ Rendement des actifs du régime, duquel est déduit le montant déjà comptabilisé en charges au titre des intérêts nets.

B.3 Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B.3.1 Variations de la valeur actuelle des obligations

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 636,9	1 148,9
Coût des services de l'année y compris charges sociales	82,0	65,7
Cotisations salariales	0,0	0,0
Coût des services passés / réductions	0,0	0,0
Effets des liquidations	0,0	0,0
Intérêts nets	16,8	21,8
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses démographiques	-13,1	0,0
Ecart actuariel suite à des changements d'hypothèses économiques et financières	-306,3	167,2
Ecart actuariel d'expérience	-85,1	302,2
Conversion en devises	0,0	0,0
Prestations servies	-129,7	-68,9
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	1 201,3	1 636,9

B.3.2 Variations de la juste valeur des actifs de financement (actifs du régime et actifs distincts)

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	1 566,7	1 114,8
Rendement attendu des actifs de régime	18,8	21,2
Rendement attendu des actifs distincts	0,0	0,0
Ecart actuariel générés dans l'exercice	59,0	-0,4
Conversion en devises	0,0	0,0
Cotisations salariales	0,0	0,0
Cotisations patronales	0,0	500,0
Prestations servies	-129,7	-68,9
Modification du périmètre de consolidation	0,0	0,0
Transferts, liquidations et autres	0,0	0,0
VALEUR AU 31 DECEMBRE	1 514,7	1 566,7

B.4 Informations sur les actifs de financement des régimes et modalités de financement des régimes

B.4.1 Informations générales sur les actifs de financement (tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs du régime se compose à 64% en Obligations, 23% en Actions, 13% en Autres.

Le régime présente un taux de couverture de 126%.

B.4.2 Rendements réels des actifs de financement

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs des régimes	77,8	20,8
Actifs distincts	0,0	0,0

B.5 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'escompte	1,7%	1,2%
Taux d'inflation long terme	1,7%	1,4%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Avant 30 ans	Cadres : 2.70% - Non Cadres : 2.70%	3,5%
30-50 ans	Cadres : 1.9%-1.5% - Non Cadres : 1.9%-1.5%	3,5%
A partir de 50 ans	Cadres : 0.70% - Non Cadres : 0.70%	3,5%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)	21,0	19,4
Duration (en années)	16,6	15,6

Le taux d'actualisation est issu des courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) : (0.0% à 3 ans ; 0,4% à 5 ans ; 1,1% à 10 ans ; 1,5% à 15 ans). Le taux retenu pour l'évaluation est fonction de la duration du régime considéré.

Le taux d'inflation est fonction de la duration du régime : (1,4% à 3 ans ; 1,4% à 4-5 ans ; 1,6% à 10 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée par régime et tient compte des hypothèses de taux de rotation.

B.5.1 Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	31/12/2017	31/12/2016
Variation de + 0,5 % du taux d'escompte		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-7,7%	-7,0%
Variation de + 0,5 % du taux d'inflation long terme		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	8,8%	8,6%
Variation de + 0,5 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	8,8%	8,6%

4.2.2 Autres avantages à long terme

Principes comptables

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice

pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi.

D'autres avantages à long terme sont consentis au personnel du groupe, comme les programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Ce sont d'autres avantages que les avantages

indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

4.3 Autres frais administratifs

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes	-608,7	-788,1
Autres charges		
Loyers, charges locatives et autres charges sur immeubles	-1 054,8	-1 042,0
Services extérieurs et divers	-12 751,8	-11 396,2
Charges refacturées à des tiers	84,9	90,9
Transfert de charges	0,0	0,0
SOUS-TOTAL	-13 721,8	-12 347,3
TOTAL	-14 330,4	-13 135,3

Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	14,0	11,0	20,0	11,0	0,0	0,0
Services Autres que la Certification des Comptes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NOTE 5 Impôts

Principes comptables

Impôt courant

La Banque Nuger fait partie du sous-groupe d'intégration Lors de cessions de titres de participation relevant du régime fiscale établi entre le Crédit du Nord et certaines de ses du long terme à 0%, la réintégration d'une quote-part de frais filiales contrôlées directement ou indirectement à 95% au et charges de 12% dans la détermination du résultat fiscal moins. Ce sous groupe est lui-même intégré depuis le aura à présent lieu uniquement en cas de plus-value nette. En 01/01/2010 au groupe fiscal de la Société Générale, outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les détentrice à 100% du Crédit du Nord. La convention dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la retenue est celle de la neutralité. participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % auquel s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges.
(après application d'un abattement de 0,76 million d'euros)
instauré en 2000.

Impôt différé

La Banque Nuger utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition.

L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

La loi de Finances 2018, adoptée fin décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. D'ici 2022, le taux normal de l'impôt sur les sociétés diminuera progressivement de 33,33 % à 25 %, auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3 %.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire soit :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 25,83 % ;
- pour les résultats imposés au taux réduit, au taux de 4,13 % ou 3,10 %.

(en milliers d'euros)

	31/12/2017	31/12/2016
Charge fiscale courante	-1 929,9	-3 510,7
Charge fiscale différée	-1 151,3	-614,4
TOTAL	-3 081,2	-4 125,2

Réconciliation entre le taux d'impôt normatif et le taux d'impôt effectif :

	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net avant impôts (en milliers d'euros)	9 029,6	11 296,9
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,0 %)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	-0,79%	-0,27%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	0,00%	0,00%
Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	0,00%	0,00%
Redressement fiscal	0,05%	-0,11%
Divers	0,44%	2,47%
Taux effectif d'imposition	34,12%	36,52%

6.1 Évolution des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital ⁽¹⁾	Primes d'émission et de fusion	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
			légal	statutaires	autres				
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015	11 444,6	365,0	1 287,7	- 34 249,0	-	21,1	7 095,3	-	54 462,8
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016	-	-	-	-15 750,0	-	-19,1	-7 095,3	-	-22 864,4
Résultat de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	7 171,7	-	7 171,7
Autres Mouvements ⁽²⁾	-	-	-	14,3	-	-	-	-	14,3
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016	11 444,6	365,0	1 287,7	18 513,2	-	2,0	7 171,7	-	38 784,4
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 ^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2017 ⁽³⁾	-	-	-	-	-	564,8	-7 171,7	-	-6 606,9
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	5 948,3	-	5 948,3
Autres Mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017	11 444,6	365,0	1 287,7	18 513,2	-	566,8	5 948,3	-	38 125,8

(1) Au 31 décembre 2017, le capital social de la Banque Nuger, entièrement libéré, s'élève à 11.444.581 euros et se compose de 309.313 actions de 37 euros de nominal.

(2) Changement de méthode comptable relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires à hauteur de 14,3 milliers d'euros nets d'impôts.

(3) Attribution aux actionnaires, à titre de dividende, de 6.606,9 milliers d'euros.

Le Crédit du Nord détient 99,99 % du capital de la Banque Nuger au 31 décembre 2017 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la Banque Nuger.

Projet d'affectation du résultat

Au cours de l'Assemblée Générale du 3 mai 2018, le Conseil de Surveillance proposera une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprenant une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes.

Le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 566.831,16 euros, forme un total distribuable de 6.515.175,09 euros que le Conseil de Surveillance propose d'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 3.912.809,45 euros. Le dividende par action s'élève à 12,65 euros ;
- affectation d'une somme de 2.602.365,64 euros au report à nouveau.

6.2 Dettes subordonnées

Principes comptables

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres subordonnés remboursables	0,0	0,0
Emprunts subordonnés	0,0	0,0
Intérêts à payer	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0

7.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Les amortissements sont calculés en utilisant principalement la méthode linéaire sur les durées d'utilité mentionnées.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Nuger a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Aménagements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

7.1.1 Détail des immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements et dépréciations cumulés 31/12/2017 ⁽¹⁾	Valeur nette 31/12/2017
Immobilisations d'exploitation							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels créés	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels acquis	111,0	-	-	-2,0	108,9	-99,7	9,2
Autres	838,7	-	-	-207,1	631,6	-	631,6
SOUS-TOTAL	949,7	0,0	0,0	-209,1	740,6	-99,7	640,8
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	6 112,9	16,5	-	158,3	6 287,7	-3 026,1	3 261,5
Autres	10 615,9	430,1	-	-816,6	10 229,3	-8 187,3	2 042,1
SOUS-TOTAL	16 728,8	446,5	0,0	-658,3	16 517,0	-11 213,4	5 303,6
Immobilisations hors exploitation							
Immobilisations corporelles							
Terrains et constructions	12,8	-	-	-	12,8	-7,9	4,9
Autres	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	12,8	0,0	0,0	0,0	12,8	-7,9	4,9
TOTAL	17 691,2	446,5	-	-867,4	17 270,3	-11 321,0	5 949,3

⁽¹⁾ Détail des amortissements et dépréciations :

(en milliers d'euros)	Immobilisations incorporelles			Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ^(*)	Total
	Logiciels créés	Logiciels acquis	Autres	Terr. & Const.	Autres		
Montant au 31 décembre 2016	-	-92,4	-314,0	-3 003,5	-7 855,2	-7,9	-11 272,9
Dotations aux amortissements	-	-9,4	314,0	-444,6	-775,5	-	-915,5
Amortissements afférents aux élément	-	2,0	-207,0	-107,0	443,4	-	131,5
Dépréciations sur immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	207,0	107,0	-	-	314,0
Autres mouvements	-	-	-	421,9	-	-	421,9
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2017	0,0	-99,7	0,0	-3 026,1	-8 187,3	-7,9	-11 321,0

^(*) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit net bancaire »

7.1.2 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Principes comptables

La rubrique « Gains ou Pertes sur actifs immobilisés » regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du « Produit net bancaire ».

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net sur titres de participations et filiales		
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Provisions sur titres	-	-
SOUS-TOTAL	0,0	0,0
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation		
Plus-values de cession	0,2	1,0
Moins-values de cession	-	-1,1
SOUS-TOTAL	0,2	-0,1
TOTAL	0,2	-0,1

7.2 Emplois, ressources et instruments financiers à terme ventilés selon la durée restant à courir

(en milliers d'euros)	Durées restant à courir au 31 Décembre 2017				Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
EMPLOIS					
Créances sur les établissements de crédit	147 124,2	-	30 000,0	170 600,0	347 724,2
Opérations avec la clientèle	94 409,3	72 401,5	261 093,0	229 934,7	657 838,5
Obligations et autres titres à revenu fixe					
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
TOTAL	241 533,6	72 401,5	291 093,0	400 534,7	1 005 562,8
RESSOURCES					
Dettes envers les établissements de crédit	2 111,4	50 000,0	99 810,5	70 600,0	222 521,9
Opérations avec la clientèle	718 023,1	10 785,5	22 524,2	19,2	751 352,0
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
TOTAL	720 134,5	60 785,5	122 334,6	70 619,2	973 873,9
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME					
Opérations de microcouverture	-	3 335,3	5 634,1	-	8 969,4
Opérations de macrocouverture	20 000,0	107 800,0	144 700,0	255 800,0	528 300,0
Opérations de gestion de positions	-	3 000,0	16 000,0	1 000,0	20 000,0
TOTAL	20 000,0	114 135,3	166 334,1	256 800,0	557 269,4

7.3 Provisions

Principes comptables

Au passif du bilan, le poste "Provisions" regroupe les provisions sur instruments financiers, les provisions pour litiges et les provisions sur avantages du personnel.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provisions sur avantages au personnel	613,6	702,2
Autres provisions ⁽¹⁾	5 750,2	6 132,2
TOTAL	6 363,8	6 834,4

⁽¹⁾ Cf. détail note 2.8.2

7.4 Renseignements concernant les Filiales et Participations

(en milliers d'euros)	Forme Juridique	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit Net Bancaire 2017	Résultat de l'exercice 2017	Dividendes encaissés en 2017
					Brute	Nette					

A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues, dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Banque

Filiales (50% au moins du capital détenu)

Filiales (50 % => du capital)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Participations étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2017

NOM	MANDATS/FONCTION	NOM DE LA SOCIETE	PERIODE 2017 CONCERNEE
Gérald MANZANARES	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	depuis le 30/06/2017
	Vice Président et membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	depuis le 28/07/2017
	Administrateur	ANTARIUS	depuis le 18/12/2017
Philippe AMESTOY	Administrateur	SOGESSUR SA	Depuis le 13/06/2012
	Administrateur	ETOILE GESTION	du 23/09/11 au 27/02/17
	Administrateur	ANTARIUS	du 24/06/11 au 19/06/17
	Président	ANTARIUS	du 24/10/11 au 19/06/17
	Président et Administrateur	NORBAIL IMMOBILIER	du 23/11/16 au 22/12/17
	Président et Administrateur	STAR LEASE	du 12/10/16 au 13/11/17
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE KOLB	Du 13/09/2011 au 12/10/2017
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Du 22/09/2011 au 30/06/2017
	Président du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Du 21/02/2014 au 30/06/2017
	Membre du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Du 19/10/2012 au 31/07/2017
	Vice Président du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT	Du 07/05/2015 au 31/07/2017
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE COURTOIS	Depuis le 15/05/2013
	Vice Président	BANQUE COURTOIS	du 20/05/16 au 29/09/17
	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	du 23/05/13 au 28/07/17
	Membre du Conseil de Surveillance	Banque RHONE-ALPES	Du 04/10/2011 au 30/05/2013
Jean-Denis PARAIRE	Administrateur	STAR LEASE	depuis le 13/11/2017
	Représentant du Crédit du Nord administrateur	BANQUE NUGER	depuis le 20/12/2017
Bruno DELEMOTTE	Administrateur	STAR LEASE	du 27/02/13 au 13/11/17
	Représentant du Crédit du Nord administrateur	BANQUE NUGER	du 21/05/14 au 20/12/17
Laurence LASFONT	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Depuis le 21/05/2014
	Administrateur	TEMSYS	Depuis le 18/04/2015
	Administrateur	NORBAIL IMMOBILIER	Depuis le 22/05/2015
	Administrateur	COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	Depuis le 08/12/2015
	Administrateur	ETOILE ID	Depuis le 06/05/2015
	Administrateur	STAR LEASE	Depuis le 22/05/2015
	Représentant permanent du Crédit du Nord, Administrateur	NORBAIL SOFERGIE	Depuis le 26/05/2015
Béatrice LELIEVRE	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Depuis le 21/05/2014
	Vice Présidente du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER	Depuis le 20/05/2015
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	Depuis le 27/05/2016
Christian BONHOMME	Président et membre du Directoire	BANQUE NUGER	depuis le 28/07/2017
	Vice-président et Membre du Directoire	BANQUE TARNEAUD	Du 26/07/2012 au 28/07/2017
Nicolas NUGER	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Depuis le 19/11/1999
Jean Michel CHENIN	Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Depuis le 03/10/2013
Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON	Président et Membre du Directoire	BANQUE NUGER	Du 29/02/2008 au 28/07/2017

Résolutions

Première résolution **Approbation des comptes**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 5 948 343,93 €.

Deuxième résolution **Affectation du résultat**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, constate :

Bénéfice de l'exercice	5 948 343,93
Majoré du report à nouveau de l'exercice précédent	566 831,16
Soit un total distribuable de	6 515 175,09

L'Assemblée générale décide :

• d'attribuer à titre de dividende	3 912 809,45
(soit 12,65 € par action)	
• d'affecter en report à nouveau	2 035 534,48

Le report à nouveau passe ainsi de 566 831,16 € à 2 602 365,64 €.

Le dividende de 12,65 € par action portant sur 309 313 actions sera mis en paiement le 18 mai 2018.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2016	21,36 € par action
Exercice 2015	73,92 € par action
Exercice 2014	64,70 € par action

- Troisième résolution** **Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, statue sur ce rapport et prend acte qu'il n'y a pas de convention à soumettre à approbation.
- Quatrième résolution** **Avis consultatif sur la rémunération versée en 2017 aux personnes visées à l'article L 511-71 du Code monétaire et financier**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 695.000,00 € des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2017 aux personnes visées par ledit article.
- Cinquième résolution** **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat de Monsieur Gerald MANZANARES en qualité de Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Sixième résolution** **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires décide de renouveler le mandat du CREDIT DU NORD, représenté par Monsieur Jean-Denis PARAIRE, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Septième résolution** **Allocation d'une enveloppe de jetons de présence**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, conformément à l'article 18 des statuts, d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme maximale de 20.000,00 euros, à compter de l'année 2018 et ce jusqu'à nouvelle décision.
- Huitième résolution** **Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire du Cabinet ERNST AND YOUNG et Autres, représenté par Monsieur Vincent ROTY , pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Neuvième résolution** **Pouvoirs**
- L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer tous dépôts, formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent

PUY DE DOME

CLERMONT-FERRAND

Agence Centrale
7 place Michel de l'Hospital
T. 04 73 42 73 42

Agence de Jaude-Julien
8 avenue Julien
T. 04 73 17 03 50

Agence République
119 avenue de la République
T. 04 73 98 20 20

Agence Entreprise
4 Bld Robert Schuman
T. 04 73 15 23 50

AMBERT/ARLANC

8 place du Pontel à Ambert
T. 04 73 82 44 11
6 & 8 place Charles de Gaulle à Arlanc
T. 04 73 95 00 07

AUBIERE

Centre commercial Plein Sud
T. 04 73 15 09 60

BEAUMONT

1 rue de l'Hôtel de Ville
T. 04 73 15 10 40

CHAMALIERES

24 rue Lufbery
T. 04 73 19 81 20

COURNON

43 bis avenue de la Libération
T. 04 73 77 03 03

ISSOIRE

9 boulevard de la Manlière
T. 04 73 55 00 33

RIOM/CHATEL GUYON

17 rue de l'Hôtel de Ville à Riom
T. 04 73 64 77 00
14 avenue Baraduc - Châtel-Guyon
T. 04 73 86 12 79

THIERS

110 bis avenue Léo Lagrange
T. 04 73 80 67 01

ALLIER

MONTLUCON

5 boulevard de Courtais
T. 04 70 28 54 54

CENTRE ALLIER ENTREPRISES

37 avenue Jules Ferry - MONTLUCON
T. 04 70 51 11 11

MOULINS

10/12 place Garibaldi
T. 04 70 46 89 20

VICHY

2 rue du Président Roosevelt
T. 04 70 96 50 80

CHER

BOURGES

36 rue Moyenne
T. 02 48 66 36 36

HAUTE LOIRE

LE PUY-EN-VELAY

2 avenue Georges Clémenceau
T. 04 71 04 71 71

NIEVRE

NEVERS

36 rue François Mitterrand
T. 03 86 93 03 00



www.banque-nuger.fr

Banque Nuger S. A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11 444 581 Euros - RCS 85520146300012
Siège Social : 5, place Michel de l'Hospital - 63000 Clermont-Ferrand.
Société de Courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 023 937